

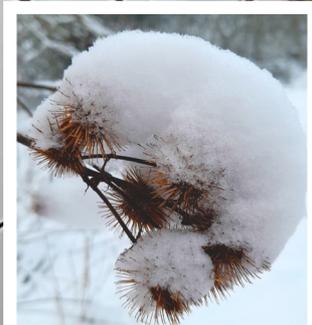
# COÛT'HO

HO

**Coëtmieux**

Hiver / Printemps - 2021

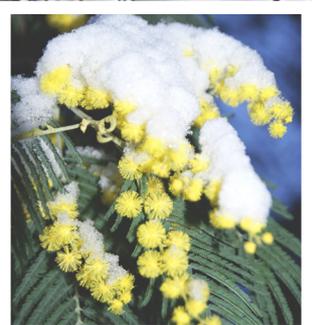
**... MI-FÉVRIER ...**  
« COULEURS D'HIVER »  
À L'ÉTANG DES  
PONTS NEUFS...  
ET AU JARDIN...  
(P.1 ET 16)



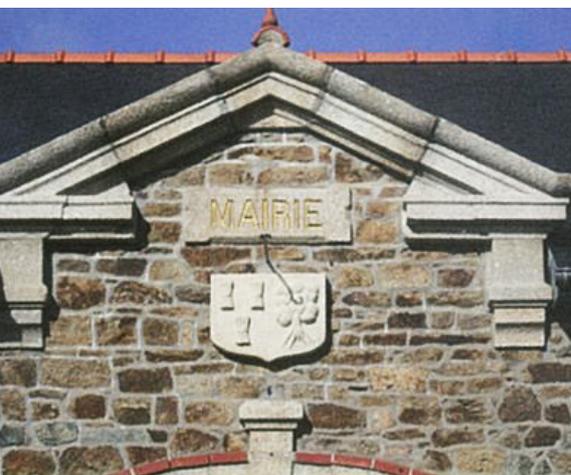
CHARDONS ...



... STALACTITES  
DERRIÈRE LA GRANGE ...



... ET MIMOSA QUI ANNONCE  
LE PRINTEMPS ...



## MAIRIE

### Horaires d'ouverture

Les **lundi et vendredi** :  
de **9h à 12h** et de **14h à 17h**

Les **mardi, mercredi, jeudi** et  
**samedi** de **9h à 12h**

Fermée le **mardi, mercredi** et **jeudi**  
après-midi.

3, rue de la Mairie 22400 COËTMIEUX

Tel : 02.96.34.62.20  
Fax : 02.96.34.66.07

Mail : mairie.coetmieux@wanadoo.fr

Facebook : @coetmieux

site internet :

[www.coetmieux.fr](http://www.coetmieux.fr)

### AGENCE POSTALE

Horaires d'ouverture  
Du **lundi au samedi** de **9h à 12h**

Afin d'améliorer les services aux  
usagers de l'agence postale,  
elle est **désormais ouverte** le  
**samedi matin de 9h à 12h**

## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DES 13 ET 20 JUIN 2021 :

Pour s'inscrire sur la liste électorale  
de la commune, vous devez déposer en  
Mairie, avant le 7 mai 2021, date limite  
d'inscription :

- Formulaire cerfa n° 12669\*02 dûment complété,
- Photocopie d'un titre d'identité : carte nationale d'identité ou passeport,
- Un justificatif de domicile

## ÉTAT CIVIL

### Naissances

**Jade JENOUVRIER**, née le 03  
décembre 2020, « 13, rue du Champ  
Mégard »

**Elsa NARBONNE**, née le 18  
décembre 2020, « 25, rue des  
Perrières »

**Chloë DAYOT**, née le 22 décembre  
2020, « 37, rue de l'Etimieux »

**Ambre LAGARDE**, née le 11 janvier  
2021, « 13 bis, rue de la Mairie »

**Thyam BOETE**, né le 29 janvier  
2021,  
« 4, rue des Perrières »

**Lucie BARON**, née le 08 février  
2021, « 5, Venelle du Vieux Chemin »

**Théliau MICHEL**, né le 08 février  
2021, « 21, rue Morvan »

**Calie MICHELET**, née le 10 février  
2021, « 2, Venelle du Vieux Chemin »

**Margot LIZIARD**, née le 9 mars  
2021, « 17, rue de la Truite »

**Titouan CONNAN**, né le 18 mars  
2021, « 4, Impasse de la Garenne »

### Décès

**Céline BERTIN** épouse **CLÉMENT**,  
décédée le 07 décembre 2020,  
« 14, rue du Frêche »

**Pauline HINGANT** veuve **BEURRIER**,  
décédée le 04 janvier 2021,  
« 2, Impasse du Clos du Sage »

**Simonne GUIHOT** veuve  
**LE GARZENNEC**, décédée le 19  
janvier 2021, « 1, rue de l'Eglise »

**Hubert TALEC**, décédé le 13 février  
2021, « 12, rue de la Fontaine »

## URBANISME

### Maison individuelle

**M. Gwendal LE MAUX** et **Mme  
Wendy LE ROUZIC**,  
« 14 Bis, rue des Landes »

**Mme Florence BENOIT**,  
« 17, rue du Champ Mégard »

**M. et Mme Yoann et Romane  
LEPILLET**, « 15 bis, rue du Frêche »

**M. Vincent ROUAULT**,  
« 10, rue du Bas de la Lande »

**M. et Mme Nicolas RIBAUT**,  
« 1, rue des Clos Rougiers »

**M. Emmanuel GAUDIN**,  
« 12, rue du Champ Mégard »

### Extension maison individuelle

**M. et Mme Mickaël et Laëtitia  
GLATRE**, « 24, rue du Frêche »

**M. et Mme Sylvain et Lydie LE  
GLATIN**, « 22, rue du Frêche »

### Réhabilitation d'un garage

**M. Romain LANDELLE**,  
« 9, rue du Bourg l'Evêque »

### Abri de jardin

**M. Gildas LE NET**,  
« 9, Impasse de la Garenne »

### Pergola

**M. et Mme Yohann et Muriel  
PURON**, « 3, rue de la Forge »

## MÉDAILLES

### Médaille d'Honneur du travail – Promotion du 1er janvier 2020

#### - MÉDAILLE ARGENT

**M. Daniel BERTRAND**,  
« 16, rue du Frêche »

**Mme Pascale BERTRAND**,  
« 16, rue du Frêche »

**M. Serge FALEZAN**,  
« 2, rue de l'Etimieux »

### Médaille d'Honneur Agricole – Promotion du 1er janvier 2020

#### - MÉDAILLE GRAND OR

**Mme Catherine LEMERCIER**,  
« 21, rue de la Truite »

### Médaille d'Honneur du travail – Promotion du 14 juillet 2020

#### - MÉDAILLE ARGENT

**Mme Christine GAROCHE**, « 8,  
Impasse de la Clôture »

**M. Jean-Max GRONDIN**,  
« 9, rue du Val Heurtault »

**M. Frédéric TOUSSAINT**,  
« 7, rue du Coin »

#### - MÉDAILLE VERMEIL

**Mme Christine GAROCHE**,  
« 8, Impasse de la Clôture »

#### - MÉDAILLE GRAND OR

**M. Christian REUX**,  
« 1, rue de l'Etang »

*Félicitations à toutes et à tous...*

# COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET INFOS DIVERSES

## PERSONNEL COMMUNAL

Pascal Méheust, agent de maîtrise principal recruté en mai 2002, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er avril. Joseph Ménez lui succède.

**Merci Pascal** pour toutes ces années au service de notre collectivité... Bonne retraite... Et **bienvenue Joseph**.

## FINANCES

### Budget 2020 : compte administratif

BUDGET COMMUNAL	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2020	Résultat d'exécution du budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture Exercice 2020
Section de fonctionnement	1 099 355.73 €	1 393 940.34 €	294 584.61 €	<b>Fonctionnement</b>	306 977,99 €	306 977,99 €	294 584,61 €	294 584,61 €
Section d'investissement	322 703.53 €	423 702.48 €	100 998.95 €	<b>Investissement</b>	9 376,21 €		100 998,95 €	91 622,74 €

### Tarifs à compter du 01 Janvier 2021 :

#### Concessions au cimetière

	15 ans	30 ans
Tombe simple	113 €	225 €
Tombe double	225 €	452 €
Cavernes	298 €	596 €
	5 ans	10 ans
Columbarium	400 €	800 €

#### Location de la salle municipale

Locations	Habitants de la commune	Extérieurs
Apéritif ou vin d'honneur	118 €	229 €
Salle seule pour animation	168 €	303 €
1 repas	308 €	518 €
2 repas	376 €	623 €
Retour	118 €	229 €

Restaurant scolaire	Garderie - Enfants de la commune		Garderie - Enfants hors commune		
Repas enfant	3,80 €	Matin	2,45 €	Matin	2,65 €
Repas adulte	8,65 €	Soir	3,00 €	Soir	3,15 €
Repas enfant hors commune	4,00 €	Forfait matin et soir	4,60 €	Forfait matin et soir	4,85 €

### Participation demandée à la commune d'Andel pour la scolarisation des enfants à l'école de La Glanerie

5 enfants domiciliés à Andel sont scolarisés à l'école de la Glanerie pendant l'année scolaire 2020/2021. La commune d'Andel, n'ayant pas d'école publique sur son territoire, prend en charge les frais de scolarité pour ces enfants : 541.61 € x 5 = 2708.05 €

### Revalorisation de la participation de la commune au contrat d'association École privée Sainte Jeanne d'Arc

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**L'obligation de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association répond au principe de parité entre l'enseignement public qui impose**, en application de l'article L 442-5 du Code de l'Éducation Nationale, **que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.**

La participation de la commune de résidence est calculée **par élève et par an**, en fonction du coût de fonctionnement relatif à l'externat des écoles publiques de la commune. La participation de la commune au contrat d'association est portée à **601.46 € par an et par élève domicilié sur la commune**. Cette revalorisation est fixée à ce tarif pour 5 ans avec une réévaluation automatique de 1% par an, à partir du 1er janvier 2021.

## MISE À DISPOSITION DE LA SALLE MUNICIPALE

Le lundi 4 Janvier, et suite à l'autorisation du préfet des Côtes d'Armor, **la salle municipale de Coëtmeux a été mise à disposition des salariés du BTP et autres**, afin de leur permettre de déjeuner - entre 12h et 13h45 - dans des conditions plus confortables, puisque les restaurants sont fermés... Un agent communal ou un élu était présent pour veiller à ce que le protocole sanitaire en vigueur soit bien appliqué... Mais après quelques jours d'«ouverture», vu le fait que certains midis il n'y avait personne, l'expérience n'a pas été poursuivie...

## JOURNÉE CITOYENNE...

... Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, il **n'est pas possible d'organiser**, pour la deuxième année consécutive, une « **journée citoyenne** » au mois de mai...

Associations de COETMIEUX	
Gouessant Foot CAMP	500 €
Vélo Club de l'Evron	3 000 €
Coët Sport	320 €
Section Sportive Amicale Laïque	160 €
Eagles Line Dancers	160 €
Vitamine C	160 €
Société de chasse	160 €
Art Floral	160 €
Club des 3 Rives	160 €
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie)	160 €
Coët' Dogs	160 €
Chœur d'hommes de la baie	160 €
Balimaya	400 €
Associations "aides aux handicapés"	
Association "Quatre Vaulx"	200 €
Association des Paralysés De France - APF	40 €
Club Trégorrois Handisport	40 €
Saint Briec Handisport	40 €
Associations "lutte contre les maladies"	
Ligue contre le cancer	40 €
France Adot (Fédération des Associations pour le Don d'Organes et de Tissus humains)	40 €

Attribution d'une subvention de 100 € au « Bleuets de France »

La campagne au profit de l'œuvre Nationale du Bleuets de France s'est déroulée du 7 au 13 novembre 2020.

Le produit de cette collecte est utilisé pour l'action sociale individuelle des anciens combattants en situation de précarité et pour l'action sociale collective.

Participations diverses	
CNAS (Comité National d'Action Sociale)	3 392 €
Association des Maires de France	640.02 €
Associations "services aux personnes"	
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	500 €
Rêves de clowns	40 €
Handi chiens	40 €
Participation versée aux enfants de la commune (primaires, collèges et lycées)	
Voyage dans le département	30 €
Voyage hors du département	40 €
Voyage à l'étranger	50 €
Autres subventions	
Prévention Routière	40 €
Grandir en Haïti	200 €
Parlons avec Anouk	100 €
Ecoles	
Bâtiment CFA (3 Jeunes en 2021) (Centre de Formation des Apprentis)	90 €
Associations extérieures	
Cap Danse - Hillion (15 jeunes en 2021)	150 €
Saint Briec Athlétisme (2 jeunes en 2021)	20 €
Bretonne Gymnic Club (3 jeunes en 2021)	30 €
Yffiniac Basket (7 jeunes en 2021)	70 €
Association "Accro Cycle Côte d'Emeraude"	90 €



## TÉLÉTHON : UN BILAN POSITIF, MALGRÉ LA CRISE SANITAIRE

Ce sont 1265 € qui viennent d'être remis à l'AFM (Association française contre les myopathies). Aucune animation n'étant possible vu le contexte, cette somme provient de ce qui a été collecté à la mairie dans une urne (830€), de la vente de courges et de potirons (275€) et l'association « Eagles Lines Dancers » a reversé la subvention communale qui lui avait été allouée (160€)

Photo: Sébastien Baumont, coordinateur de l'opération, Florence Mariette, présidente de « Coët'Dons », Dominique Tirel, maire et Gérard Thomas, trésorier de l'association.



Vendredi 19 Février : agents communaux, Club des Trois Rives, élus...derrière la maison des associations et les jeux de boules... pour « nettoyer »... ronces... branchages... broyage... mais aussi palettes, tôles... un vrai « squat »... Trois remorques pleines...

# TRAVAUX BÂTIMENTS / VOIRIE / URBANISME

## Travaux de voirie et réseaux

**Attribution du marché suite à l'Appel d'Offres pour l'aménagement des Rues de la Poterie, de la Fontaine et d'une partie de la rue de l'école de la Glanerie ; avenant au contrat de la maîtrise d'œuvre AGPU – ING CONCEPT :**

la commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 15 février 2021 en mairie avec les bureaux d'études AGPU et ING Concept, les maîtres d'œuvre de l'opération.

Les critères pour déterminer le choix des entreprises sont : le prix (70%), la valeur technique (25%) et les délais d'exécution des travaux (5%).

**Après étude des différentes offres :**

**Lot n°1 : Voirie – Réseau Eaux Pluviales – Signalisation – Traitement de surface des enrobés :** l'entreprise **EUROVIA** (Ploufragan) est la mieux disante pour un montant de 318 002.70 € HT

**Lot n°2 : Aménagements paysagers :** l'entreprise **POISSON** (Saint-Malo) est la mieux disante pour un montant de :  
-tranche ferme : 37 291.64 € HT ; -tranche optionnelle : 23 425.90 € HT

Le montant initial du **marché pour la maîtrise d'œuvre**, estimé à 12 600 € HT, s'élève à 16 818.90 € HT. A ce titre, l'avenant est réparti de la façon suivante :

**-AGPU :** Paysage et Urbanisme : 1218.67 € HT

**-ING Concept :** Voirie Réseaux : 3000.23 € HT

Soit un total de 4218.90 € HT

## Remplacement d'un moteur des cloches de l'église

L'entreprise **Art Camp'** (Pommeret) va procéder au remplacement du moteur et du mécanisme de tintement de la cloche numéro 3, coût : 1713,50 € HT.

## Grille de la tribune au terrain des sports

Il est nécessaire d'installer une grille pour fermer une partie de la tribune au terrain des sports, elle sera réalisée par l'entreprise ; **TMS Concept** (Coëtmiex) pour un montant de 1760 € HT.



## HYDROCURATION ...

Début janvier, les importantes pluies ont rempli les fossés, emportant avec elles bouteilles, canettes, plastiques, papiers et différents déchets qui sont venus empêcher l'écoulement normal des eaux pluviales à l'entrée et dans les canalisations de divers quartiers de la commune...

**Ces obstructions**, provoquant des débordements dangereux sur la chaussée, **ne sont en aucun cas imputables aux propriétaires des endroits nettoyés** (entrées certes, mais aussi autres secteurs), mais à ceux qui « balancent » dans les douves les déchets cités plus haut... D'où l'intervention de la commune... sécurité oblige... **Un « nettoyage » effectué par une hydro-cureuse** (camion recycleur qui peut aspirer de l'eau non potable, la nettoyer et la réinjecter – à haute pression – dans les buses pour permettre de nouveau un écoulement sans problème de l'eau pluviale).

## DIVERS

### Achat mutualisé d'une désherbeuse à gouttelettes d'eau bouillante

Suite à l'arrêt de la mise à disposition du Waipuna, sur la commune, par Lamballe Terre et Mer, après plusieurs réunions **avec les communes de Landéhen et Bréhand** et différentes démonstrations de matériel, il a été décidé d'acquérir, avec ces 2 communes, une désherbeuse à gouttelettes d'eau bouillante. Une convention d'utilisation sera établie. Fournisseur : l'entreprise **Oliéatec** (Saint-Jacques de la Lande), pour la somme de 31 779.76 € HT, Soit un montant de 10 593.25 € HT pour la commune.

### Rétrocession et modification d'un chemin d'exploitation

La propriétaire sollicite la commune pour qu'elle lui rétrocède une partie du chemin d'exploitation ZC 0128 afin de le déplacer à un endroit plus facile d'accès sur la parcelle ZC 0199 (rue de Belleville).

Les frais de géomètre, de notaire et les travaux sont à la charge de la propriétaire.

### Acquisition de 2 délaissés de terrain Rue de La Fontaine aux Consorts Mahé

Acquisition de 2 emprises délaissées de voirie Rue de la Fontaine, parcelle n°136 section BA avec une superficie de 8 m<sup>2</sup> et le délaissé 137 section BA avec une superficie de 16 m<sup>2</sup>, pour l'euro symbolique. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des vendeurs.

### Renouvellement de la convention avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)

L'ALEC, association, fondée en 2010 par le Pays de Saint-Briec, met en œuvre trois missions principales : **lutte contre le dérèglement climatique, économies d'énergie et développement des énergies renouvelables locales**. Elle intervient auprès de tous les acteurs du territoire (grand public, public précaire, collectivités, acteurs économiques...)

La convention, signée pour 4 ans, a pris fin le 31 décembre 2020; celle-ci est renouvelée afin d'assurer la continuité de la mission et du partenariat.

Les nouvelles modalités d'adhésion seront connues au 1er semestre 2021.

### Adhésion au Service Commun d'Achats

Une réunion a eu lieu avec SCA (Service Commun d'Achats), basé à Lamballe, afin de présenter leurs différentes prestations et domaines d'intervention. Il s'agit d'une centrale d'achats complète puisqu'elle recense les produits alimentaires, les biens d'équipements et de services.

L'offre complète, pour une adhésion au tarif de 160 € par an, comprend :

- Le **pôle alimentaire**

- Le **pôle biens, équipements et services :**

- Les **services de la restauration**, la **bureautique** et les **formations**, l'**hygiène et l'entretien**, la **santé**, les **contrats de maintenance**, les **fournitures de maintenance et l'énergie**.

## LOTISSEMENT «LES JARDINS DE MAEG»

(GROUPE PIERREVAL - RUE DE LA GLANERIE)

Les 22 lots, pour maison individuelle, sont tous commercialisés ...

Les travaux de construction des 6 logements sociaux



... et de l'espace réservé aux professionnels de santé sont commencés ...



... et seront terminés avant la fin de l'année ...

## ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

... Élections municipales le 15 mars 2020... Et confinement le lendemain... Donc le Conseil Municipal précédent est resté en place jusqu'au 18 mai, date officielle de l'entrée en fonction du nouveau Conseil Municipal, suivie de l'élection du Maire et des Adjoints... En plus des délégations spécifiques des adjoints et du conseiller délégué, sous la responsabilité du Maire, des « **groupes de travail** » ont été formés **sur des points plus précis** (... Des « groupes de travail » appelés à se réunir selon les besoins et **auxquels pourront être associés, en fonction des sujets abordés, les agents communaux, les agriculteurs, les associations, les écoles, les enfants du CME...** Et d'autres personnes si nécessaire...):

- Les finances
- Les bâtiments communaux (salle municipale, maison des associations)
- La trame sociale et intergénérationnelle
- La voirie et les voies douces
- La réhabilitation du bocage
- L'aménagement des espaces communaux
- Coët'Info, site internet, Facebook
- Les écoles et la restauration scolaire
- Le Conseil Municipal d'Enfants
- Le city-park
- La médiathèque
- Les terrains de sports
- Le matériel communal
- La journée citoyenne
- Les animations diverses, commémorations...
- « Couleurs d'Automne »
- Les citoyens vigilants
- Les illuminations



« **COUP DE NEUF** » DANS LA CUISINE DU RESTAURANT SCOLAIRE PENDANT LES VACANCES DE FÉVRIER



**Remise aux normes oblige...**

La chaudière à gaz obsolète (30 ans) a été remplacée par un nouveau modèle... Technologie de pointe et plus économe en énergie... Entreprise « Derrien », Lamballe (5369 € HT)...

Et « Agora », Plédran a « relooké » les murs de la cuisine et du local technique-carrelage- plus esthétique et sans doute plus hygiénique (4800 € HT)

De nouveaux motifs... un peu de gaieté dans le bourg pour la fin de l'année...



# Médiathèque

## Espace Carouët

Les 3 derniers mois ne nous ont malheureusement pas permis de vous proposer les désormais habituels concerts et soirées de l'hiver. En ces temps de pandémie, la médiathèque, avec l'aide des bénévoles, a donc axé son travail sur la création d'un **fonds de livres en Makaton** - transcription d'ouvrages en pictogrammes à destination des jeunes enfants.

Les horaires ont aussi été modifiés du fait du couvre-feu :



- mardi de 10h à 12h
- mercredi de 10h à 12h et de 16h00 à 18h00
- vendredi de 16h à 18h00
- samedi de 10h à 12h



Pour regarder des films en VOD, s'informer, se former et se cultiver en ligne

<http://bca.cotesdarmor.fr/bcanumerique/accueil-bca-numerique.aspx>

...Et vous pouvez toujours cliquer, téléphoner ou m'envoyer un mail. Je vous préparerai une sélection de livres ! L'ensemble des bénévoles et moi-même vous attendons à la médiathèque !

Pour réserver vos livres en ligne :

[coetmieux.fr](https://coetmieux.fr) sous **Cadre de vie et loisirs / Médiathèque-Espace Carouët**

ou directement à l'adresse

<https://coetmieux-pom.c3rb.org/> ☎ 02 96 34 68 61

La médiathèque est un lieu convivial, ouvert à tous. N'hésitez pas à nous faire part de vos envies de livres ou d'animations

*Christelle*

## CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



Accompagnés de Jean-Marc Edet de l'association « Vert le jardin », les jeunes conseillers se sont retrouvés fin janvier pour commencer à imaginer leur jardin.

C'est finalement un jardin pédagogique qui verra le jour sur l'espace enherbé près de l'Espace Carouët ce printemps. Aux vacances de février, 3 rencontres ont permis d'établir les plans de ce futur jardin qui sont visibles à la médiathèque.

Cette semaine de vacances a aussi été l'occasion de planter des centaines de bulbes de tulipes offerts par le magasin Truffaut de Trégueux. Merci à notre généreux donateur qui nous aidera aussi dans la création de notre jardin pédagogique.

Par ailleurs, rendez-vous a été pris le samedi 27 mars avec « Vert le jardin » pour finaliser le contenu de nos bacs potagers. N'hésitez pas à venir voir nos plans et nous donner votre avis !



# P.L.U

## PLAN LOCAL D'URBANISME



### Délibération prescrivant la révision générale du PLAN LOCAL d'URBANISME (PLU) de la commune de Coëtmiex, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation

#### Rappel du contexte :

Le plan local d'urbanisme de la commune a été adopté en **2011**. Il n'a fait l'objet d'aucune révision en profondeur. Depuis cette date, de nombreuses évolutions législatives et réglementaires sont intervenues. En outre, le PLU n'a pas été mis en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Saint-Brieuc. **Le PLU s'avère donc un document daté et qui n'est plus à jour.**

De plus, **la commune ne dispose plus véritablement de réserves foncières ouvertes à la construction.** Elle se trouve aujourd'hui freinée dans son développement, situation qui n'est pas satisfaisante.

La mise en œuvre d'un PLU intercommunal à l'échelle de la Communauté d'agglomération Lamballe Terre et Mer n'a pas été réalisée jusqu'ici compte-tenu de l'opposition d'un certain nombre de communes adhérentes. La question du transfert de la compétence à l'intercommunalité sera, à nouveau, débattue d'ici l'été, sans certitude aujourd'hui sur la décision qui sera prise.

Or, même si le transfert de la compétence devait avoir lieu, le délai de réalisation et de mise en œuvre d'un PLU s'étalerait sur plusieurs années.

**Aussi, et sans attendre cette éventualité, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'engager dès à présent une procédure de révision générale du PLU de Coëtmiex.**

Outre la réponse qu'elle apportera aux nouveaux enjeux, notamment environnementaux, et à la mise en conformité dans un souci de sécurité juridique, la révision du PLU constitue aussi pour la commune l'opportunité :

• **De mener, dans le cadre d'une large concertation, une réflexion sur son développement, tout en assurant une maîtrise de l'occupation des espaces.**

• **De retenir comme principes et objectifs principaux de cette révision générale du PLU :**

#### \*des objectifs généraux :

• La prise en compte des grands enjeux sociétaux et environnementaux contemporains et la participation de la commune aux efforts nationaux et internationaux destinés à atteindre les objectifs qui en découlent.

• La prise en compte, dans le nouveau plan local d'urbanisme de la commune, des dispositions législatives rappelées dans les attendus de la présente délibération et intervenues depuis la date d'arrêt et d'approbation du PLU, dispositions qui impliquent, notamment, pour la commune d'adopter une approche de **sobriété foncière**, de poursuivre les objectifs de densification dans les opérations engagées en matière de renouvellement urbain et de reconquête du logement vacant, **de mobiliser toutes les possibilités d'économie d'espace agricoles et naturels** dans le cas d'une ouverture à l'urbanisation du foncier, de **réduction des consommations énergétiques**, de **protection de l'environnement et de la**

#### biodiversité.

• La déclinaison des ambitions et des intentions de la commune en objectifs et leur traduction effective sur le territoire communal en poursuivant les efforts de maîtrise de l'urbanisme déjà engagés tout en veillant à une utilisation économe de l'espace et en permettant une **mixité sociale et intergénérationnelle.**

#### \*des objectifs particuliers :

#### Volet Habitat

• Permettre l'accueil de **nouveaux habitants afin de maintenir les commerces, le tissu artisanal, les services** (écoles, garderies, restaurant scolaire), **les associations locales.**

• Planifier le développement résidentiel et démographique de la commune, selon un rythme de croissance compatible avec son niveau d'équipement et sa capacité d'accueil.

• Définir les zones constructibles en fonction des objectifs de population et des enjeux d'économie du foncier, en adéquation avec la capacité des équipements.

• Créer les conditions favorables à l'accueil de nouveaux habitants, notamment d'une population jeune et active.

• Développer une offre de logements adaptés au parcours résidentiel des habitants, en particulier des jeunes et des ménages modestes, et à terme des personnes âgées, afin de favoriser une mixité sociale et intergénérationnelle.

#### Volet économique

• **Assurer la pérennité et le développement de l'ensemble des activités économiques**, afin de maintenir un niveau de service et d'emploi ainsi que la présence d'une population active résidente.

• Pérenniser l'offre commerce de proximité : commerces, artisans...

• Préserver l'activité et les bâtiments agricoles et permettre l'évolution du bâti agricole pour tenir compte de l'évolution de cette activité sur le territoire.

• Assurer **la protection des espaces agricoles** : modération de la consommation des espaces agricoles et naturels, protection des sites d'exploitations agricoles...

#### Volet services et vie locale

• **Développer l'offre d'équipements et de services aux habitants, notamment les services de santé.**

• Préserver des espaces dédiés aux animations des associations.

• **Pérenniser les sentiers de randonnées** existants et poursuivre le maillage de la commune en sentiers de randonnée.

## Volet urbanisme

- Ouvrir un large **débat** avec les habitants, les acteurs associatifs, le milieu socioprofessionnel, afin de **faire ressortir les grands enjeux et priorités pour la commune à horizon 2030**, et définir les réponses adaptées.
- Maintenir et améliorer le cadre et la qualité de vie par la mise en œuvre d'une politique d'urbanisation cohérente qui tienne compte de l'évolution de la population et des besoins qui en découlent.
- Poursuivre un **urbanisme maîtrisé** tout en veillant à une utilisation économe et respectueuse de l'espace.
- Engager une réflexion sur le devenir du bâti et le bâti vacant.
- Réaffirmer le bourg comme pôle principal de développement de l'urbanisation en privilégiant la densification du tissu existant.
- Privilégier la densification urbaine en permettant la constructibilité des « **dents creuses** », dans le bourg et les deux autres pôles urbanisés, en cohérence avec le bâti existant.
- Promouvoir le renouvellement urbain et l'optimisation de l'espace en identifiant les secteurs bâtis ou non bâtis des enveloppes urbaines mobilisables.
- Maintenir un équilibre entre zones urbaines (denses et moins denses), espaces naturels et agricoles.

## Volet environnemental et patrimonial

- Prendre toutes les mesures pour permettre l'adaptation au changement climatique et à la diminution des gaz à effet de serre ainsi que la préservation de la biodiversité.
- Favoriser le développement durable en encourageant la performance énergétique des bâtiments.
- Prendre en compte les zones naturelles sensibles et mettre en valeur la qualité du milieu naturel en l'utilisant comme élément d'attractivité.
- Identifier et protéger la trame de continuité écologique verte et bleue, les corridors écologiques, les boisements et talus boisés, les espaces remarquables, les zones humides et cours d'eau sur l'ensemble du territoire communal.
- **Lancer un programme de plantation de haies bocagères.**
- Lutter contre l'artificialisation des terres.
- **Accentuer la pratique de circulation douces** afin de favoriser les mobilités durables.
- **Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel** (rivières de : l'Evron, du Gouessant et de la Truite, rives de l'étang des Ponts-Neufs) le bâti de la commune, et le petit

patrimoine (croix, lavoir, puits et fontaines).

**Les modalités de concertation suivantes seront mises en œuvre**, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, et jusqu'à l'arrêt du PLU, avec la population et les associations communales et les partenaires concernés :

- La présente délibération fera l'objet d'un **affichage** en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.
  - La **publication** d'un avis dans la presse, dans le journal communal et sur le site Internet de la Commune signalant le lancement de la procédure et expliquant comment en suivre l'avancement et comment s'exprimer.
  - La **mise à disposition du public**, aux heures d'ouverture de la Mairie, et tout au long de la procédure, d'un dossier d'information au fur et à mesure de l'avancement de la démarche et d'un registre à feuillets non mobiles destiné à recueillir les observations et suggestions.
  - La **possibilité d'écrire** à Monsieur le Maire avec mention « **Révision du PLU de Coëtmieux** »
  - Soit à l'adresse postale suivante : **Mairie de Coëtmieux – 3, Rue de la Mairie 22400 Coëtmieux**
  - Soit par message électronique à l'adresse suivante : **mairie.coetmieux@wanadoo.fr**
  - La tenue d'au moins **deux réunions publiques**, aux moments de l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et avant l'arrêt du projet, qui permettront aux administrés de s'exprimer sur les orientations choisies par la municipalité.
  - **L'affichage en Mairie de panneaux** réalisés par le bureau d'études chargé de l'élaboration du PLU faisant apparaître les éléments du diagnostic, les orientations et les plans schématiques relatifs au contenu du PLU et notamment du PADD.
  - La parution régulière d'éléments d'information sur l'avancement de la procédure de révision du PLU dans le bulletin municipal et sur le site Internet de la Commune.
  - La **création d'un comité technique composé d'élus mais également**, en fonction des thématiques abordées en réunion, **de personnes qualifiées ou détentrices d'une expertise pertinente pour éclairer la municipalité.**
  - La Commune pourra y ajouter toute autre initiative qu'elle juge pertinente pour favoriser une information et une concertation de qualité.
- A l'issue de la concertation, le bilan en sera fait et présenté au Conseil municipal qui délibérera pour clore la concertation et cela au plus tard au moment de l'arrêt du projet de PLU.**

## LES AGRICULTEURS DE COËTMIEUX INVITÉS À LA MAIRIE...

JEUDI 18 FÉVRIER...

Les agriculteurs - propriétaires ou exploitants-, particuliers possédant un terrain sur la commune étaient invités à la mairie.

**Objet : relancer un programme de replantation de haies bocagères...**

Réhabiliter notre bocage, c'est faciliter l'infiltration de l'eau, réduire les transferts de polluants ; c'est réduire l'érosion des sols ; c'est abriter le bétail et les cultures ; c'est favoriser la biodiversité, y compris les auxiliaires de cultures.

Cette rencontre était animée par des techniciens « bocage » de Lamballe Terre et Mer et « agronomie » de la Chambre d'Agriculture de Bretagne.



# €OËTMIEUX EN CHIFFRES

## DÉBUT 2021... L'OCCASION DE FAIRE LE POINT

### État-civil

- **NAISSANCES : 18 en 2020**  
(17 en 2019 ; 20 en 2018 ; 17 en 2017 ; 29 en 2016)
- **DÉCÈS : 7 en 2020**  
(16 en 2019 ; 11 en 2018 ; 16 en 2017 ; 8 en 2016)
- **MARIAGES : 3 en 2020**  
(7 en 2019 ; 5 en 2018 ; 8 en 2017 ; 7 en 2016)

### La population municipale au 1er janvier 2018, en vigueur au 1er janvier 2021

1817 HABITANTS (1628 au 1er janvier 2013)

### 217 élèves fréquentent les 2 écoles

132 à l'école publique de la Glanerie / 85 à l'école privée Sainte Jeanne d'Arc.

### Plus de 60 artisans commerçants, PME-PMI

sont installés sur la commune, ainsi que **6 sièges d'exploitations agricoles**

### Plus de 20 associations

animent notre territoire.

### Urbanisme 2020

**Maisons individuelles : 15** (23 en 2019)

**Logements sociaux : 6**

**Extensions maisons : 5** (11 en 2019)

**Garages / Carports : 8** (4 en 2019)

**Abris de jardin : 4** (2 en 2019)

**Piscines : 2** (2 en 2019)



## INFOS GÉNÉRALES LAMBALLE TERRE & MER



### MISSION ARGENT DE POCHE

#### • LE DISPOSITIF

La Structure Information Jeunesse (SIJ) de Lamballe Terre & Mer propose un dispositif pour permettre aux 16-17 ans d'avoir une première expérience tout en gagnant un peu d'argent de poche.

**Les jeunes pourront effectuer des missions\***, sur plusieurs demi-journées dans les mairies et les services de Lamballe Terre & Mer (classement, peinture, petit bricolage), en contrepartie d'une indemnisation de 15€ par mission. Ce projet a pour objectif d'accompagner les jeunes dans une première expérience, de créer du lien ou encore d'enrichir leur CV.

#### • MODALITÉS D'INSCRIPTION :

- Avoir entre 16 et 17 ans
- Habiter sur le territoire de Lamballe Terre & Mer

#### RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :

à partir du 1er avril : SIJ de Lamballe Terre & Mer à Lamballe-Armor et dans les mairies de notre territoire ou en téléchargement sur [lamballe-terre-mer.bzh](http://lamballe-terre-mer.bzh) ou sur le portail activités enfance jeunesse [portail-activites-enfance-jeunesse.lamballe-terre-mer.bzh](http://portail-activites-enfance-jeunesse.lamballe-terre-mer.bzh)

### DISPOSITIF ACCUEIL EN RELAIS-CESU ENFANCE

Destiné aux familles du territoire, il s'agit d'un **dispositif d'aide financière sous forme de Chèque Emploi Service Universel** pré-financé permettant de rémunérer le prestataire de garde à domicile intervenant au domicile de la famille.

#### Vous pouvez bénéficier de CESU Enfance si :

- Vous résidez sur Lamballe Terre & Mer
- Vous êtes parents d'enfants de moins de 12 ans
- Vous travaillez en horaires dits atypiques
- Votre besoin de garde à domicile est compris entre 4h30 et 7h45, et /ou 18h15 et 23h

Lamballe Terre & Mer peut vous proposer un **rendez-vous personnalisé**, conjoint avec l'animatrice du relais parents assistants maternels et l'assistante sociale de la Caf. Elles vous accompagneront dans l'étude de vos droits pour activer le dispositif CESU.

**Contact :** Direction Petite Enfance- Lamballe Terre & Mer, 34, rue Jean Jaurés- 22410 Lamballe-Armor  
**02 96 50 70 11**  
[service-petite-enfance@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:service-petite-enfance@lamballe-terre-mer.bzh)

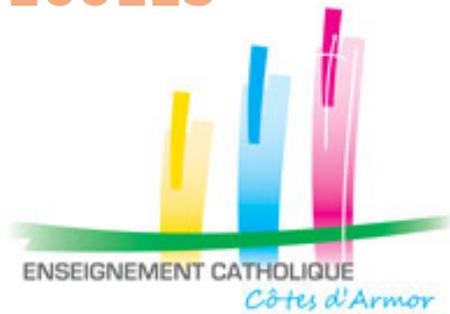
### PERMANENCES FACILHA : BIEN VIVRE DANS SON LOGEMENT

A compter de janvier, Lamballe Terre & Mer accueille le dispositif Facilha « **Bien vivre dans son logement** » à destination des **séniors**. Un accompagnement, des conseils gratuits pour transformer votre logement.

Pour vos projets de création, transformation, réhabilitation et adaptation de votre logement, **vous pourrez rencontrer gratuitement et sur rendez-vous un architecte-conseil accompagné**, au besoin, d'un ergothérapeute.

Inscription auprès du **CAUE** au **06 34 45 21 12**. / En savoir + : [www.caue22.fr/facilha](http://www.caue22.fr/facilha) / [bonjour-habitat.bzh](http://bonjour-habitat.bzh)

# ÉCOLES



## École Sainte Jeanne d'Arc

«Avec l'arrivée du printemps, nous vivons une sorte de renaissance, nous assistons au retour des oiseaux et voyons notre nature s'épanouir : ce sont là de belles occasions pour faire du lien avec notre **thème d'année** qu'est la **biodiversité**. Nous allons installer, sur nos rebords de fenêtres, des jardinières avec de belles fleurs grâce à un don que la mairie nous fait partager.

L'équipe pédagogique continue de proposer des sorties, des interventions (la dernière en date, un **jeu de piste sur le régime alimentaire des animaux**, dans les rues de la commune) et veut croire en la réalisation des sorties à venir sans oublier nos **portes ouvertes prévues soit le 16 ou le 17 avril** selon le protocole en vigueur à ce moment-là.

Les associations ont, quant à elles, à cœur de maintenir du lien en proposant des ventes à emporter (repas, brioches...), en proposant «à vos crayons», une initiative commune aux deux écoles. Une belle énergie qui donne de l'espoir !



### VENEZ NOUS VOIR !

Notre école ouvre ses portes

**Le vendredi 16 Avril à partir de 17h15 ou Le Samedi 17 Avril de 10h à 13h**

Événement susceptible d'être modifié selon le protocole sanitaire en vigueur à ce moment là.



## École de la Glanerie

Le thème commun à toute l'école pour cette année scolaire s'articule toujours **autour des pratiques artistiques et culturelles**. Si nous privilégions la venue d'intervenants au sein de l'école, les élèves de maternelle ont tout de même pu assister au spectacle « Ficelle » à Quessoy en partenariat avec le service culturel de Lamballe Terre et Mer. Un joli moment de poésie pour nos plus jeunes élèves.

Toute l'école profitera cette année, pendant 12 séances, de la venue de Michèle Vandooren, musicienne intervenante.

Si 3 classes ont déjà débuté ce travail autour de la mise en son et en musique d'albums de littérature de jeunesse, les 3 autres classes



commenceront, en Avril, un projet autour du chant. Cette belle opportunité est offerte par le service culturel de Lamballe Terre et Mer. Nous avons également bénéficié d'un partenariat avec la ligue de l'enseignement pour amorcer **un travail sur le bien vivre ensemble à l'école**. Une animatrice est intervenue auprès des élèves de la GS au CM2 en proposant des jeux de rôles, des débats en petits groupes autour du thème

« parler de respect et de non violence à l'école ». L'initiative sera reconduite au mois de Mai pour, cette fois-ci, sensibiliser les élèves à l'utilisation des écrans.

D'autres projets vont être proposés sur cette période comme la venue d'un animateur du château de la Hunaudaye pour un **atelier « enluminure »** auprès des CP/CE1 et CE1/CE2 ou encore l'intervention d'une personne des archives départementales auprès des CE2/CM1 et CM2.

De plus, tous les élèves de l'école bénéficieront d'un **atelier « terre et modelage »** encadré par des animatrices de la briqueterie de Langueux.

Enfin, l'installation de **2 beaux espaces « bibliothèque »** dans l'école vient de s'achever offrant ainsi aux élèves des lieux de lecture agréables.

Tous ces projets permettent de maintenir un contact avec les activités culturelles et de faire de l'école un lieu d'apprentissage agréable pour les élèves.

## Jeannot le Gallo n'ème pas les châtaignes !



Par JG



# La brève du CCAS

## DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL AUX COËTMIEUSIENS DE 80 ANS ET PLUS

Dans le contexte pandémique COVID-19 que nous connaissons tous, le traditionnel repas du CCAS a dû être annulé en 2020...

Un colis de Noël a néanmoins été offert à toutes les personnes âgées de 80 ans et plus.

La distribution s'est faite le samedi 19 décembre sous un beau soleil, par les membres du CCAS aidés des membres du Conseil Municipal... **Un très bon moment partagé !**

Un autre projet est actuellement à l'étude pour les Coëtmieusiens de la tranche d'âge 70-79 ans, eux aussi privés du repas du CCAS et non destinataires des colis de Noël...

Celui-ci est conditionné par l'évolution des contraintes sanitaires, mais nous espérons pouvoir vous le présenter très vite !



## INITIATIVE SOLIDAIRE « A VOS CRAYONS »



Les deux écoles de notre commune se sont à nouveau associées lors des vacances scolaires de Noël en (re)lançant l'initiative solidaire "A vos crayons" !

Dans ce cadre, les enfants ont à nouveau relevé le défi et nous avons ainsi pu récolter **une soixantaine de cartes de vœux destinées aux personnes âgées de notre commune et au personnel soignant de l'EHPAD d'Hillion.**

Autant de personnes heureuses et touchées qu'on leur porte autant d'attention !

Ces cartes ont été distribuées par les membres du CCAS début février, et nous avons été chargés de remercier vivement les enfants pour toutes ces très belles marques d'attention !



Centres de vaccination Lamballe & St-Brieuc

Prise de RDV par téléphone

au 02 57 18 00 60 ou 0805 690 741

ou en ligne sur [keldoc.com](https://keldoc.com)

Numéro vert sur les questions liées au coronavirus : 0800 130 000

24h/24, 7j/7, un service quotidien psychologique est mis en place désormais. <https://covidécoute.org>

CovidÉcoute est un service gratuit proposé à toute personne en proie à une détresse psychologique liée à l'épidémie de Covid-19 et au confinement.

Nous vous donnons accès à des télécommunications avec des professionnels bénévoles, mais aussi à des séances de méditation et ressources diverses.

## RENCONTRE DE L'ÉQUIPE DE LA MAISON DU DÉPARTEMENT (MDD) / ANTENNE DE LAMBALLE

Le Maire, 3 de ses adjoints et les secrétaires de la Mairie ont pu rencontrer l'équipe de la MDD (Maison du Département) de Lamballe le 17 février.

Un moment d'échanges et d'interconnaissance enrichissant, permettant de déterminer les modalités de coopération. **Les personnes en difficulté peuvent prendre directement contact avec la MDD, ou passer par la mairie qui pourra servir d'intermédiaire...**



## UN ÉVENTAIL DE SERVICES À VOTRE DISPOSITION :

- Action sociale de proximité (tout âge, tout public)
- Protection Maternelle et Infantile/PMI (famille, parentalité...)
- Centre Local d'Information et de coordination/CLIC (personnes âgées de plus de 60 ans)

### Maison du Département de Saint-Brieuc - Site de Lamballe

17 rue du Jeu de Paume - 22400 LAMBALLE-ARMOR

**Contact : 02 96 50 10 30 - Du Lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30**

Besoin d'une **écoute**, d'une **information**, d'une **orientation** ou d'un **accompagnement** dans les démarches médico-sociales, une assistante sociale de la Maison du Département peut vous recevoir sur rendez-vous.

**Service public gratuit, ouvert à tous visant à favoriser l'autonomie et l'accès à la citoyenneté de chaque personne et sa famille dans son environnement**



## ACTION « BIEN VIEILLIR » SUR LE THÈME « LE BON USAGE DES MÉDICAMENTS »

Les médicaments, par leur efficacité et leur spécificité, ont amené de réels progrès de santé, de confort et de vie au quotidien.

Pour autant la consommation régulière de plusieurs médicaments s'accompagne d'un risque accru d'interactions et d'effets indésirables. Se pose en filigrane la relation entretenue avec ces produits : l'automédication ? le choix de traitements alternatifs ?

**Pour faire le point sur l'usage approprié des médicaments**, en partenariat avec l'association Brain Up et Lamballe Terre et Mer, **le CCAS de Coëtmeux vous propose de participer au programme «Le bon usage des médicaments».**

Une **première conférence « mes médicaments et moi »** aura lieu le **Judi 22 Avril à Coëtmeux** (animée par une Infirmière). A l'issue de cette conférence, vous pourrez participer à **5 ateliers thématiques (les 5 jeudis suivants, de 10h00 à 12h00) et qui se dérouleront également à Coëtmeux.**

Vous aurez la possibilité d'échanger avec un professionnel de santé sur les effets des médicaments et leurs interactions. Vous pourrez poser vos questions sur l'ordonnance et les posologies indiquées. Vous serez conseillés sur la manière d'identifier les symptômes de vigilance afin d'en parler à votre médecin.



Ce programme\* **GRATUIT** s'adresse aux **PERSONNES RETRAITÉES**, et le nombre de places est limité à 6 ! **Les inscriptions sont obligatoires** et se font auprès de **Virginie PECHEUR**, Adjointe Cohésion Sociale et Intergénérationnelle, au **06 63 44 63 23**.

\* Programme financé grâce au soutien de la Conférence des Financeurs des Côtes d'Armor.

\* Brain Up Association est une association loi 1901 qui conçoit, organise et déploie des programmes de prévention santé et d'accompagnement auprès de tout public (jeune, salarié, retraité). Plus d'infos sur : [www.brainup.fr](http://www.brainup.fr)

## ASSOCIATIONS



Si vous souhaitez vivre en harmonie avec votre chien, lui inculquer les bonnes manières ou parfaire son éducation, ce club est fait pour vous !!

Notre équipe de passionnés vous accueille avec votre fidèle compagnon dans une ambiance conviviale. Nous partagerons nos expériences dans le but d'apprendre en s'amusant.

Tous les poilus sont les bienvenus, qu'ils soient de grande ou de petite taille, jeunes ou moins jeunes, avec ou sans papiers...

**Cours collectifs les samedis à partir de 14h15 (septembre à juin) sur le site de l'ancienne déchèterie à Coëtmieux.**

**La première séance de découverte est gratuite. VENEZ ESSAYER !!**

Pour plus d'infos : **06.03.95.36.08**



## A VOTRE SERVICE ...

Après 10 années passées à la tête de l'entreprise **GOSSET bois de chauffage**, Yannick, qui en est le créateur, prend sa retraite. **Jones Cordier** et sa compagne **Méline Le Gall** reprennent l'activité.



**GOSSET**  
BOIS DE CHAUFFAGE



Pour passer commande :

**02 96 34 64 93**

ou **06 61 84 89 91**

[www.bois-gosset.com](http://www.bois-gosset.com)

### Contacts/horaires :

ouvert sur **RDV du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h**

le samedi de mi-septembre à mi-mars

**Automobiles**  
De A à Z  
SAINT-BRIEUC

**+300 VÉHICULES EN STOCK**  
Neufs Occasions

Prochainement  
Service de réparation mécanique et carrosserie

ZA Les Landes 22400 Coëtmieux  
[www.automobilesdeaaz.com](http://www.automobilesdeaaz.com) **02 96 34 29 21**  
**07 64 81 91 46**

**Le Marché de LYLOU**

**LE MARCHÉ DE LYLOU** sera présent à la **Maison des Associations** (rue de Beausoleil, face à l'école Sainte Jeanne d'Arc)

les vendredi 16 et **samedi 17 avril 2021 de 10h à 18h sans interruption** (ou 19h si le couvre-feu le permet), pour vous présenter une **collection de vêtements pour femmes et d'accessoires de mode !**

Vous pouvez dès à présent repérer vos articles sur le site internet

[www.lemarchedelylou.fr](http://www.lemarchedelylou.fr)

À très vite !  
Soizic & Marine

# QUELS PAPIERS GARDER ET LESQUELS JETER ?

Factures, contrats d'assurance, fiches de paie... Pendant combien de temps faut-il conserver les documents de la vie courante ? Tout dépend de la nature du document.

	<b>4 mois</b>	Certificat d'examen du <b>permis de conduire</b>
Reçu pour <b>solde</b> de tout compte	<b>6 mois</b>	
Courrier de révision de <b>loyer</b> *	<b>1 an</b>	<b>Chèques</b> à encaisser (1 an et 8 jours)
Factures <b>Téléphonie &amp; internet</b>		<b>Ordonnances</b> (1 an min.) Avis d' <b>impôts locaux</b>
Preuve de <b>restitution</b> de matériel (box)	<b>2 ans</b>	<b>Assurance :</b> Quittances, avis d'échéance, Courriers de résiliation, Preuves du règlement Contrat d'assurance *
Contrat de <b>prêt</b> immobilier/consommation et autres justificatifs		Factures liées aux petits <b>travaux</b> (ex : fenêtres)
Déclarations de <b>revenus</b>		<b>Entretien</b> chaudière, ramonage
<b>Véhicule :</b> (en cas de revente) Factures achat, réparation...		Récapitulatif de <b>remboursements</b> d'assurance maladie et maternité Échéance <b>APL</b>
Déclaration et avis d' <b>imposition</b> sur le revenu	<b>3 ans</b>	<b>PV</b> pour amende forfaitaire
Contrat de <b>location</b> , Etat des lieux, quittances *		Échéances <b>allocations chômage</b> Notes de <b>frais</b>
Factures de <b>gaz</b> et d' <b>électricité</b> et d'eau	<b>5 ans</b>	<b>Relevés</b> de compte
Avis de versement d' <b>allocations</b> familiales		Talons de <b>chèque</b> <b>Assurance</b> dommages corporels
Factures liées aux <b>travaux</b> de gros œuvre	<b>10 ans</b>	Preuve du paiement des charges de <b>copropriété</b> , Correspondances avec le syndic, Procès verbaux des AG de copropriété...
<b>Assurance-vie</b>		
<b>Carnet de santé</b> Carnet de vaccination, Carte de groupe sanguin	<b>À vie !</b>	<b>Bulletins</b> de salaire, Contrat/certificats de <b>travail</b> , (jusqu'à liquidation de la retraite, <b>3 ans</b> pour réclamer un arriéré)
<b>Retraite :</b> Bulletins de paiement		Titre de <b>propriété</b>
<b>Famille :</b> Livret de famille, Actes d'état civil, Contrat de mariage, Jugement de divorce, d'adoption, Acte de reconnaissance d'un enfant		<b>Certificats</b> , Examens médicaux, Radiographies

\* Plus la durée du contrat ou de la possession.



**Vers l'étang des  
Ponts Neufs**



**Le Gouessant près de  
l'étang**



**L'étang**



**Œuvre d'art  
éphémère sur l'eau ...**



**... comme cette toile  
d'araignée**



**Têtes d'artichauts  
farcis**



**Joli contraste**



**Avant les noisettes**